POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# SALI IN THE STATE OF THE STATE

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

#### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an , Saumur. . . 18 fr. n c. Poste, 24 fr. n c. Six mols, — . . . 10 » Trois mols, — . . . 5 25 13 » 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis

contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

# Care de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES. 3 heures 13 minutes du matin, Poste. Omnibus. soir, Omnibus. Express.

- 13 -= - 11 -Omnibus. Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit). - 55 -- 50 -Omnibus-Mixte. Express. Omnibus-Mixte. 11 Omnibus. soir, 47

Poste.

Dans les réclames . . . . . . . . 30 Dans les faits divers . . . . . . . 50
Dans toute autre partie du journal. 75

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . . . . . 20 c. la ligne.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Burrau du Journal, place du Marché-Noir, et
chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris,
à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère,
Laffite-Bullier et C'a, place de la Bourse, 8.

# Chronique Politique.

Il convient, avant toute autre préoccupation, de rassurer les esprits un instant inquiétés par la prétendue apparition du choléra en Egypte. Les correspondances datées d'Alexandrie sonfirment les nouvelles télégraphiques publices par les soins du gouvernement, et déclarent que la santé publique est parfaite sur le territoire égyptien.

On annonce de Rome que la sentence de mort rendue par la commission pontificale contre le chef de brigands Medishetto a reçu son exécution à Frosinone.

#### On écrit de Madrid, 17 mars soir :

L'état de siège a été levé dans le district de la Nouvelle-Castille.

Le congrès a adopté un projet pour la distribution de pensions aux fils de l'infant don

Dans la séance du 16 mars, à la Chambre des lords, le comte Grey a proposé que la Chambre se forme en comité, pour examiner la situation de l'Irlande. L'orateur a signalé les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve la population de ce pays, qui continue à diminuer d'une façon alarmante par suite de l'émigration. Il a dit que le mouvement séditieux actuel jette un grand trouble dans le pays; que ce mouvement n'est pas produit par la misère, et qu'il est impossible de ne pas l'attribuer à la désaffection de la popula-

tion irlandaise et à un mauvais gouvernement. Il a ajouté que la Chambre doit s'assurer si les griefs des Irlandais ont un fondement réel, et chercher s'il n'est pas possible d'en faire disparaître les causes.

Le Morning-Post affirme que vers la fin du mois, M. Hidalgo apportera de Mexico à Paris la convention qui règle l'évacuation des troupes françaises.

Les difficultés créées au cabinet de Vienne par la deuxième adresse de la diète hongroise continuent. On sait que la diète insiste sur l'institution d'un ministère hongrois séparé.

Le comte Belcredi et le prince Esterhazy se prononcent pour la dissolution de la diète; si cette mesure rigoureuse était adoptée, le comte Maylath et ses amis se retireraient certainement du cabinet. Il est d'ailleurs probable que de nouvelles élections ne changeraient pas les hommes ni les tendances de la représentation hongroise.

La Correspondance générale annonce que le ministre d'Etat, agissant de concert avec le ministre de la justice, a envoyé, par le télégraphe l'ordre de proclamer la loi martiale dans tous les districts de la Bohême, où ont été récemment commis des excès. Le président du gouvernement de la Bohême a été autorisé, en même temps, à étendre la loi martiale aux districts menaces de devenir le théâtre d'excès semblables.

L'Autriche se prononce tous les jours davantage contre la politique annexioniste de la

Prusse dans les duchés conquis sur le Danemark. Une 'circulaire adressée par le cabinet de Vienne à toutes les puissances, décline toute responsabilité dans les éventualités qui pourraient résulter des actes de l'administration prussienne dans le Sleswig-Holstein. Le bruit court à Vienne que les puissances occidentales ne restent pas indifférentes à l'égard du dernier décret par lequel le roi Guillaume I<sup>er</sup> modifie la situation des duchés.

Le 15 mars, a été signé à Vienne, la nouvelle convention austro-mexicaine, qui autorise en Autriche des enrôlements jusqu'au chiffre de 2,000 hommes, pour tenir au complet l'effectif du corps des volontaires autrichiens au Mexique.

Le consiit soulevé entre la Chambre des représentants prussiens et le cabinet de Berlin se révèle par des incidents de toute nature. La Gazette de la Croix prétend que M. de Grabow, président de la deuxième Chambre, ayant conservé entre ses mains les nombreuses adresses sympathiques envoyées pendant la session aux députés de l'opposition, le gouvernement se propose de contraindre M. de Grabow à réintégrer les documents dans les archives de la Chambre.

On télégraphie de Berlin, le 16 mars:

La Gazette de l'Allemagne du Nord dit, à propos des réflexions du Moniteur (français) du soir, au sujet de la conférence pour les Principautés, que ce nouveau programme n'obtiendra pas facilement l'adhésion univer-

Relativement à l'avis émis par la Presse, que le suffrage universel des populations roumaines précèdera probablement le travail de la diplomatie, la Gazette de l'Allemagne du Nord croit que la question sera toujours de savoir si la majorité des puissances représentées à la conférence verra tranquillement qu'on méconnaisse ainsi les droits de la Porte.

On écrit de Tripoli, de Syrie, que, avant d'engager son dernier combat, Joseph Karam avait adressé à tous les consuls la demande de régler les conditions de sa soumission au gouvernement turc. Il exposait d'abord ses griefs et définissait ensuite la nature des garanties qu'il désirait obtenir. Une répense collective des consuls a repoussé cette tentative de négociation comme émanant d'un insurgé. On sait ce qu'il est advenu des luttes sanglantes des 1er et 2 mars. Karam s'est enfui, et les généraux turcs, d'accord avec les notables de la ville d'Eden, ont pris possession de la patrie de Karam. La paix est désormais rétablie.

Le soulèvement révolutionnaire est terminé en Bolivie. Le 24 janvier dernier, le président Masimo Malgarejo, a complètement battu les insurgés commandés par Arguedas. Le combat décisif a eu lieu auprès de la Paz, sur le territoire de Viacha.

Le vainqueur a signalé son triomphe par une amnistie complète. Les comices électoraux sont convoqués; ils devront constituer une assemblée nationale et pourvoir à l'élection du président de la république.

Les sympathies les plus vives entourent la

#### PEULLETON.

### LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

XII.

L'huissier Gambon n'était point un praticien de premier ordre; le défaut d'affaires litigieuses, soit dit à l'honneur du pays, et non le manque de capacité, avait fait de lui une sorte d'huissier honoraire. Les procès étaient si rares à Châtillon et aux alentours, que le pauvre diable ne pouvant vivre de sa place, avait transformé son étude en école où il donnait aux enfants des petits bourgeois de la ville une instruction un peu plus élevée que celle qui était dispensée par le magister en titre. Naïf, timide, un peu bègue, très-pauvre, très-droit de cœur, Gambon protestait de toute sa personne contre l'opinion qui n'accorde guère les qualités candides aux huissiers en général.

Mallard le connaissait peu, et avait cependant pour lui une antipathie d'instinct. Grace à ses bons offices, le pauvre homme avait perdu la gestion de quelques petites affaires que M. de la Blairie lui confiait autrefois. Bien qu'ayant deviné d'où le coup partait, Gambon n'en conserva pas de ressentiment; il trouvait fort juste que le chevalier de la Blairie fit gouverner sa fortune par qui bon lui semblait, e n'accusait pas l'ambition d'autrui. L'envie n'avait pas de prise sur cette honnête nature.

A l'heure matinale où Mallard se présenta chez Gambon, l'école n'était pas encore ouverte, l'huissier-profes seur se livrait à l'horticulture et se préparait à cultiver l'esprit de ses élèves en cultivant les légumes de son jardin; il piochait à tours de bras. L'arrivée d'un visiteur le surprit et le déconcerta un peu; son habit rustique, ses mains pleines de terre, son chapeau de berger, tout cela lui déplaisait ; il quitta néanmoins son travail avec empressement et vint s'excuser en bégayant.

- Eh! eh! sans doute, répondit Mallard d'un air badin, n'a pas un jardinier qui veut.

- Cela est bien vrai , monsieur Mallard , si j'avais pu prévoir l'honneur que vous me faites... Si vous voulez me permettre d'aller prendre un habit plus convenable.

- Non, non, mon cher monsieur, restez comme vous êtes, je n'ai point affaire à votre habit.

- Oh! je sais... cependant... mais veuillez en-

- Peste! monsieur Gambon, quelle étude! vous avez au moins vingt clercs, à en juger par le nombre des pupitres.

- Non , vraiment , je n'en ai pas un seul. Ce sont de petits écoliers qui occupent toutes ces places; ma besogne d'huissier est bientôt faite, j'y suffis amplement. Et pourtant, ajouta-t-il en changeant de ton, je ne m'en plains pas trop, car s'il fallait tous les jours remplir des missions aussi pénibles que celle d'hier, je n'y tiendrais pas?

- Vous avez porté quelque contrainte à un insol-

- Comment, monsieur Mallard, une contrainte! Vous ne savez donc pas?

- Moi, nullement.

- Vous ne savez pas ce qui arrive à M. de la

- Pas le moins du monde.

- Et d'où venez-vous donc, pour ignorer ça?

- Je reviens de voyage, mon cher monsieur.

- Ah! très-bien ; je comprends.

- Et encore, que lui arrive-t-il, à ce pauvre

- Mais la perte d'un procès : vous devez pourtant connaître ça; il s'agit d'une terre en Italie. Caștel-Nuovo, je crois.

- Oui , j'en ai entendu parler en l'air, de ce Castel-Nuovo.

- Et vous ignorez l'issue de l'affaire, vous, monsieur Mallard!

- Oui, parfaitement; ce pauvre chevalier ne dit

- Cependant vous le voyez tous les jours depuis trois ans; de quoi parlez-vous donc?

- De minuties, mon cher monsieur Gambon, vous n'imaginez pas ça. On me croit le confident de

M. de la Blairie, n'est-ce pas ? - Dites-donc plutôt son conseil, son guide, presque son mattre.

- Ce que c'est que de juger sur les apparences !

- Ainsi, vous n'étiez pas même au fait? Vous ne connaissiez pas l'affaire?

- Vaguement, je vous dis.

- En vérité, cela me confond; qui croirait ça? une pareille affaire se terminer sans qu'il vous en ouvrit la bouche!

- Ma foi, oui.

- Allons, c'est la chose la plus étrange. Quoi

cause du Pérou. La république de l'Equateur vient de conclure une alliance offensive et défensive avec le Chili et le Pérou. Les lettres de Valparaiso signalent l'enthousiasme avec lequel la population a accueilli l'alliance péruvienne.

D'un autre côté, l'Espagne s'assure l'amitié des républiques de Guatemala, Honduras, San-Salvador et Costa-Rica. Un traité de paix vient d'être signé à Madrid entre le ministre des affaires étrangères et les représentants des républiques reconnues par le gouvernement espagnol.

Pour les articles non signés : P. Godet.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur vient, dit le Soleil, de nommer un tribunal arbitral pour juger la question pendante entre la ville de Paris et la Compagnie des Petites-Voitures à propos de la suppression du monopole.

Ce tribunal est composé de MM. Devienne, de Royer et Duvergier.

— La Compagnie des Petites-Voitures, dit le *Progrès*, demande, paraît-il, vingt-trois millions d'indemnité. Ces prétentions financières, qui paraissent être assez raisonnables, se basent sur la nécessité dans laquelle s'est trouvée la Compagnie, en se constituant, de racheter par une somme de treize millions les numéros de voitures appartenant à divers entrepreneurs.

- On lit dans le Moniteur :

Le général de division Jusuf, grand-croix de la Légion-d'Honneur, commandant la 10° division militaire, est mort à Cannes, le 16 de ce mois, à deux heures du matin.

Les premières années de la carrière de Jusuf appartiennent à la légende plutôt qu'à l'histoire. Nommé capitaine le 2 décembre 1850, il a successivement attaché son nom aux plus belles pages de nos annales algériennes. Un sait avec quelle audace le capitaine de chasseurs algériens Jusuf et le capitaine d'artillerie d'Armandy parvinrent à s'emparer de la casbah de Bone, en 1832; le général duc de Rovigo, rendant compte de ce brillant coup de main au ministre de la guerre, s'exprimait ainsi: « Je ne sais à quelle page de l'histoire remonter pour trouver une pareille action de courage. » En parlant de cette action, le maréchal Soult a dit à la tribune que c'était le plus beau fait d'armes de notre siècle.

En 1842, le maréchal Bugeaud demandait dans ces termes la nomination de Jusuf au grade de colonel.

« L'éloge de la conduite du lieutenant-colonel Jusuf est dans toutes les bouches: il n'est pas un officier, pas un soldat de la division d'Oran qui ne l'admire; jamais on n'a montré plus d'élan, plus d'activité d'esprit et de corps. C'est un officier de cavalerie légère comme on en trouve bien peu, et je demande instamment qu'il soit fait colonel commandant tous les spahis de l'Algérie. »

Cette remarquable physionomie militaire, peinte avec tant de vérité par le vainqueur d'Isly, restera profondément gravée dans les souvenirs de l'armée et du pays; mais si le général Jusuf fut un vaillant officier; il sut encore allier à ses hautes qualités militaires les dons de l'intelligence et du cœur; sa mort est une perte pour la France et un deuil profond pour ses nombreux amis.

- UN MYSTÈRE. - On écrit de Baden Baden (Grand-Duché), à l'Avenir national:

Notre petite ville, si paisible dans la saison d'hiver, vient d'avoir ses émotions comme aux plus beaux jours de ses splendeurs thermales. Vers le commencement de juin dernier, au moment où le grand monde européen accourait en foule dans nos délicieuses contrées, on vit arriver une jeune femme dont la beauté, la tenue, les manières distinguées éveillèrent l'attention des nombreux étrangers réunis dans le salon de conversation.

Son esprit ne le cédait en rien à ses charmes extérieurs, aussi dès ce moment elle devint dans la pensée la reine de la saison; je dis dans la pensée, car bien qu'elle parût tous les jours au Kursaal, elle affectait une simplicité telle que les femmes elles mêmes ne songeaient point à lui porter envie. Elle avait loué une petite villa assez éloignée des hôtels les plus fréquentés, et elle semblait se complaire dans une douce solitude qui n'était interrompue qu'aux heures où les journaux de tous les pays arrivaient aux bains.

Sa toilette était simple, mais de si bon goût, son air si gracieux, si aimable, tout en conservant une légère teinte de roideur majestueuse, que les hommes guettaient l'heure de son apparition. Une seule femme de chambre et un nègre dans la force de l'âge composaient sa maison, quoiqu'ît fût facile de voir qu'elle était accoutumée à un entourage plus nombreux. La curiosité la suivait partout dans sa solitude, car on savait qu'à certaines époques déterminées, elle paraissait s'absenter pour vingt-quatre heures, ou s'enfermait dans son appartement sans qu'il fût possible de la voir bien que l'on comprît que la maison était occupée comme à l'ordinaire.

Elle a quitté la ville vers le milieu d'octobre, sans que, pendant plus de quatre mois d'un séjour présumé continuel, on pût savoir positivement et son nom et son origine; on la disait Slave, mais rien ne le prouvait, et le nom de madame Armand, sous lequel elle s'était annoncée, ne pouvait être qu'un nom d'emprunt.

Quel ne fut pas l'étonnement des habitants de Baden, quand, il y a une quinzaine de jours, on apprit que la belle inconnue avait repris possession de sa petite villa; mais cette fois, disait-on elle était réellement malade; c'était à peine si, au milieu des fourrures qui l'entouraient, on avait pu reconnaître la jolie madame Armand...

Il y a trois jours, la maison était vide de nouveau, mais une femme de service qui avait été prévenue la veille de venir de bonne heure et à laquelle on avait remis une clé dans le cas où les domestiques ne seraient pas éveillés, trouva sur le lit de l'inconnue un bel enfant du sexe masculin, seul habitant de cette maison, abandonnée depuis quelques heures. Sur les couvertures qui recouvraient l'enfant, un billet à l'adresse du bourgmestre de Baden portait ces mots: « Cet enfant est d'un sang illustre; » malgré le mystère qui entoure sa naissance, » il est légitime et chrétien. »

» Né à Baden presque sur un lit de cartes perfides... puisse cette circonstance lui servir d'enseignement dans cette vie que plus tard j'espère bien lui rendre digne de son origine! Mais des motifs impérieux ordonnent, quant à présent, le secret sur sa naissance. A ses pieds l'on trouvera la somme de trois mille francs pour les premiers besoins de cette existence dont je me separe à regret; je désire que l'on donne à mon enfant le nom d'Eugène. Tous les six mois pareille somme sera comptée à ceux qui l'élèveront jusqu'à ce que son père et moi, si je suis encore de ce monde, nous venions le réclamer. » Grand fut l'embarras de l'autorité badoise, elle ne pouvait refuser ce legs... L'enfant fut donc placé provisoirement en mains honnêtes et sûres; mais les conjectures marchent, et Dieu sait jusqu'où elles vont ! on parle même de têtes couronnées ou devant l'être, qui ne seraient pas étrangères à l'évènement, malgré les efforts que les autorités de Baden ont tentés pour tâcher de faire démentir cette étrange aventure qu'on les soupçonne d'avoir devinée.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

La salle de spectacle de Saumur est terminée; prochainement une représentation solennelle inaugurera cet édifice, et des artistes d'élite viendront interpréter sur notre scène les chefs-d'œuvre des poètes du siècle de Louis XIV. Ne pourrions-nous pas dire, en nous inspirant dans les écrivains de cette époque, que ces brillants débuts promettent à notre ville la protection d'Apollon! Ne pouvons-nous pas espérer que les Chastes Sœurs choisiront pour séjour cette enceinte édifiée pour leur culte, que Melpomène, Thalie, Terspsichore et Euterpe, daigneront souffler le seu sacré chez les artistes qui viendront, dans l'avenir, se faire applaudir sur notre théâtre. Tout nous porte à nous bercer de l'espoir de faveurs si grandes.

Dès le principe, en effet, ce théâtre est apparu bien conçu, et on eût dit que la mai qui en a tracé la première esquisse étai guidée par le génie des Phidias et des Callicrate.

Pour le touriste, cet édifice est sans re proche; son aspect est majestueux et sa ce lonnade a quelque chose d'imposant: elle se dessine admirablement et se reflète gracieus ment dans l'onde tranquille qui coule à se pieds. Pour nous, ce sera la gloire de nointépoque, et les générations qui se succèderent l'admireront toujours avec fierté.

Nous pouvons donc également avec un le gitime orgueil le considérer; en donner la description et faire connaître les différents avantages qu'il présente.

La salle de spectacle est entourée au rez-de chanssée d'un portique continu sur les quant faces. Trente arcades éclairent ce portique constituent cette majestueuse colonnade or rinthienne dont l'ornementation a été inspiré par l'étude des monuments grecs de la belé époque. On dit même que l'architecte ne s'est pas trop servilement préoccupé des règles à solues des divers Vignoles, et, par cel·licence, son œuvre n'a fait que gagner a grâce et en légèreté.

L'entrée principale du théâtre est sur la place de la Bilange; cinq arcades ont été mb nagées et forment un péristyle digne de l'en semble du monument.

Huit marches se développant sur les troi principales entrées donnent accès dans la salle. Quelques-uns leur reprochent de tro s'avancer sous le péristyle et de gêner la circulation. Pour d'autres, au contraire, ces de grés seraient encore trop étroits et trop hauk. Inconvénients assez grands pour une sortieul la foule se précipite toujours avec ardeur.

Sous le vestibule, le public trouve le contrôle des billets, et à droite un vestiaire pour déposer les vêtements de sortie, les cannes et les paraptuies qui ne seront plus admis dans la salle comme par le passé.

Deux escaliers en pierres, d'une durée d'une résistance à toute épreuve, ornés ave simplicité vous invitent à monter. S'il ne sa gissait pas de faire connaître les étres de nomé édifice, il serait inutile d'entrer dans de plu longs détails; mais il est bon aujourd'hui d'indiquer celui que l'on doit prendre pour gagne sa place.

L'escalier de gauche, en entrant, desser les premières galeries, les premières loges à le balcon de ces loges.

L'escalier de droite donne accès au toisième rang : balcon des deuxièmes ; à la toisième galerie et aux quatrièmes , l'amplithéâtre.

Ces deux escaliers, qui conduisent aux à vers étages, sont complètement isolés de la salle par des cours. En cas d'incendie, le

qu'il en soit, le procès est perdu, j'ai été hier signifier le jugement. Rude corvée, monsieur Mallard.

- Et comment a-t-il supporté la chose ?
- En homme de cœur, je vous assure; pendant qu'on lisait le dispositif, son visage s'est légèrement altéré; la lecture finie, il est venu à moi, m'a prié d'accepter quelques rafraîchissements, puis, sur mon refus, m'a reconduit avec sa politesse ordinaire.
- Après tout, l'affaire n'est peut-être pas aussi grave que vous le supposez.
- Oh! si, un jugement atroce, des dépenses énormes.
- Savez-vous que vous me consternez, monsieur Gambon?

   Je le concois trop bien, le n'avais pas l'hon-
- Je le conçois trop bien, je n'avais pas l'honneur d'approcher M. de la Blairie, comme vous, et cependant j'ai eu l'âme navrée.
- C'est le sentiment que j'éprouve, monsieur Gambon; puis aussi, je vous le dirai à ma honte, car je ne devrais pas songer à mes intérêts en ce moment, par un certain côté, cela me touche de plus près que vous ne pensez.
- Comment?
- Oui, le chevalier me doit une somme assez ronde, et je crains..., vous comprenez?

- Ah! c'est vrai, cette nouvelle si imprévue m'a fait oublier que j'ai signifié une sommation en votre nom à propos d'un remboursement. Vous aviez donc des pressentiments?
- Point, c'est le chevalier lui-même qui m'a offert de me rembourser.
- Alors, pourquoi cette sommation?
- Pour faire les choses en règle, c'était convenu entre nous.
- Pour faire les choses en règle ! une sommation, des frais lorsque les parties sont d'accord. Je ne comprends pas ca.
- Si vous compreniez, monsieur Gambon, vous seriez bien fin, car personne ne comprend M. de la Blairie.
- Je sais qu'il est défiant, méticuleux et très-réservé sur ses affaires; cependant il a quelque sens, après tout.
- Euh! euh!
- Quoi?
- Rien.
- Comment rien? vous avez l'air de douter...
- Que voulez-vous que je vous dise, monsieur Gambon? le chevalier m'honore de son amitié, je dois parler moins que tout autre, vous sentez... un

homme a des absences, l'esprit frappé... des idées singulières... Ah! l'isolement, le chagrin, une santé affaiblie; hum!...

- Vraiment les choses en sont là? vous craignez pour sa tête?
- Sa tête? pas précisément, rien de bien marqué. Cependant après un coup comme celui-ci... je ne m'étonnerais point... il a tant travaillé seul ; il se croit fort en procédure, il écrit sans cesse. Quelquefois il me parlait comme en révant, on eût dit que nous avions quelque affaire commune à traiter; puis il se ravisait; son silence m'effrayait après ces demi-ouvertures.
- Ah! mon Dieu! et sa fille si gaie, si vive, si aimable, voit-elle ça?
- En aucune façon; lorsqu'on est toujours près de quelqu'un, voyez-vous, on ne remarque pas les changements qui s'opèrent peu à peu. Il ne m'appartenait pas d'ouvrir les yeux à cette pauvre enfant : pourquoi troubler son bonheur? et puis, j'y reviens malgré moi, mes intérêts m'occupaient un peu; c'est regrettable; on voudrait se dévouer tout entier; oui, si je n'avais pas un fils... Mais enfin, quand une maison s'écroule, faut-il se faire écraser par héroïsme?

- Ainsi, malgré la perte de ce procès, vous alla réclamer les effets de la sommation et vous faire reabourser?
- Rembourser? je ne sais pas; d'une certain façon, oui. Il est entendu que je régirai le Brei comme s'il était à moi; puis nous verrons pour ce procès; il faudra qu'il m'en parle... je ferai tout a que je pourrai, vous pensez, pour alléger le farden qui accable mon pauvre ami.
- Allons, monsieur Mallard, vous êtes plus profond que moi en affaires; je ne puis pas saisir la liasson de tout cela.
- Et justement, comment pourrait-il y avoit clarté et liaison dans les affaires, lorsqu'elles de pendent en grande partie d'un homme mystérieux, plein de manies, de lacunes et d'idées bizarre! Savez-vous ce que je crains le plus aujourd'hni? c'est que M. de la Blairie ne se méprenne sur ma intentions. Pour tout au monde, je voudrais le suver; mais si je veux agir autrement que selon se vues, rien ne me garantit qu'il ne se fâchera pas. Vous n'avez peut-être jamais éprouvé ce cruel toument, monsieur Gambon, d'être méconnu et accusé par ceux-là même auxquels on est dévoué... jusqu'aux limites du devoir, toutefois; car, enfin, il

public se trouverait sur les paliers parfaitement en sûreté et aurait le temps de s'écouler avec ordre, sans qu'il puisse en résulter aucun accident. Les couloirs de chaque étage présentent, par leurs larges dégagements et leur contiguité aux cours, une sécurité complète.

Deux autres escaliers également en pierres dures, construits à droite et à gauche de la scène, ont une sortie sous les portiques et assurent la prompte évacuation de cette partie de la salle.

Toutes les mesures ont donc bien été prises pour éviter les accidents que peuvent occasionner un sinistre, et cependant ces dispositions n'ont nui en rien à la salle et à son heureux agencement.

Au-dessus du péristyle, sur la place de la Bilange, sera établi le foyer des places desservies par l'escalier de gauche, et à l'étage supérieur un foyer spécial pour les secondes et les galeries desservies par l'escalier de droite.

Les trois premières fenêtres qui dominent la Loire, éclairent un magnifique café qui sera tenu par M. Pallu. Là, le public est assuré de trouver le confortable le plus complet; ce café sera toujours ouvert pendant les représentations.

Sur la même façade, à la suite de ce café, se trouve le salon de M. le Maire, de Saumur. Puis le magasin des costumes et plusieurs loges pour artistes.

Du côté opposé, donnant sur la rue de la Comédie, on a établi le magasin des décors, un salon pour M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, et à la suite plusieurs loges pour acteurs.

Derrière la scène, les logements se multiplient à l'infini : une vaste maison à quatre étages ne présenterait pas autant de ressources. Au rez-de-chaussée, logement du concierge, corps-de-garde, dégagements divers, au dessus, salle de l'administration théâtrale, foyer des artistes, loges d'actrices, loges d'acteurs et plusieurs cabinets d'accessoires : au milieu de tant de divisions et de subdivisions, M. Joly a su ménager un vaste escalier pour arriver à une élégante et spacieuse salle de concert très-agréablement située. Des cinq fenêtres qui l'éclairent, les regards s'étendent au loin sur les quais jusqu'au Jagueneau, et plus tard la vue se reposera sur les bosquets du square qui sera prochainement tracé.

Cette salle est complètement isolée, aussi avait-on cherché à l'approprier à différents usages. Aucune des idées émises n'a prévalu, et tout probablement elle conservera sa destination primitive.

Tel est dans son ensemble et dans ses divisions le théâtre de Saumur : une étude aussi sérieusement faite de tous les besoins du ser-

y a une chose que je ne puis pas faire ici : abandonner ma créance, l'unique espoir de mon fils.

— Sans doute, monsieur Mallard, je conçois que vous n'abandonniez pas cette créance, cela est trop juste. Mais ne pourriez-vous pas attendre un peu? Maintenant vous me dites que vous allez régir le Breil comme chose à vous appartenant; que vous allez examiner ce qu'on peut faire pour ce procès perdu; que vous allez agir d'une certaine façon qui fachera peut-être M. de la Blairie, etc., etc. Voilà où je me perds, c'est votre secret apparemment; gardez-le, il me suffit de penser que vous voulez le bien du chevalier.

— Uniquement son bien, mon cher monsieur Gambon, vous ne pouviez pas mieux dire; et afin de ne pas perdre de temps, car il me tarde d'aller près de lui pour le consoler et le soutenir, veuillez me donner un double de la sommation.

- Voici : la pièce est en règle.

Mallard saisit le papier, le mit dans sa poche et salua Gambon d'une inclination de tête.

(La suite au prochain numéro.)

vice théâtral, et le bon goût qui a présidé à l'ornementation du monument, nous sont une garantie de la beauté intérieure de la salle. Dans cette partie encore, le talent n'a point fait défaut à l'architecte, ainsi que nous le verrons dans un prochain article.

Mardi, 13 mars, vers six heures du soir, les époux Galé-Despeignes, marchands de grains, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, se rendaient du marché de Bourgueil. Arrivés au lieu appelé le village de la Villatte, à environ cinq cents mètres de la ville, ils voulurent monter dans leur carriole qui était chargée de sacs de grains et de son, et à cet effet ils arrêtèrent leur cheval.

La femme Galé monta la première; mais au moment où elle s'asseyait sur un sac de son, le cheval, que personne ne tenait, partit brusquement, fit perdre l'équilibre à la pauvre femme qui fut précipitée à terre. Dans sa chute elle se fractura le crâne et sa mort fut instantanée.

Un terrible drame vient de jeter l'épouvante dans la commune de Coron, et de plonger dans le deuil une honorable famille de cette commune.

Dimanche dernier, dans la matinée, un jeune homme de 26 ans, cultivateur, habitant avec sa famille une ferme peu éloignée du bourg, s'est suicidé en se déchargeant son fusil dans la poitrine. Le coup tiré à bout portant a traversé le corps de part en part. Malgré cette horrible blessure, ce jeune homme, dominé par les douleurs inouïes qu'il éprouvait, eut encore la force d'aller jusqu'au puits de la ferme pour s'y précipiter; mais sa mère qui était sortie au bruit de la détonnation, courut à lui et arriva assez à temps pour le retenir au bord du gouffre. Il fut aussitôt transporté dans une chambre où les soins les plus empressés et les plus intelligents lui furent prodigués. Malheureusement la blessure était mortelle : à cinq heures du soir, il expirait après avoir enduré les souffrances les plus atroces.

Nous ignorons la cause qui a pu porter ce malheureux jeune homme à cet acte de désespoir.

On lit dans l'Union de l'Ouest ; de samedi :

Une émotion, que l'on comprendra, s'est emparée ce matin de la population angevine. Le marché aux légumes était à peu près vide. Les jardiniers des environs, dont les produits approvisionnent la ville, se sont mis en grève, plutôt que de payer les droits de place et de paniers que l'administration a considérablement élevés. Quoique toute la police eût été mise sur pied et répartie sur les différentes routes par où arrivent les provisions, pour empêcher les manifestations hostiles, un très-petit nombre de jardiniers se sont présentés.

On dit qu'ils se sont entendus pour s'abstenir jusqu'à ce qu'ils aient obtenu l'abaissement du tarif. C'est le droit de coalition, auquel il n'y a rien à dire.

Combien de temps durera ce conflit, et comment en sortirons-nous? Nous l'ignorons. En tout cas, il est peut-être à regretter que la population elle-même ait tant de peine à s'expliquer la mesure dont elle souffre toute la première. L'habitude de ne point publier les délibérations de notre conseil municipal fait qu'elle ignore le pourquoi et le comment de ses propres affaires, si bien qu'involontairement elle s'émeut et cherche sur qui faire retomber la responsabilité d'une situation dont elle aura tous les désagréments, car si les jardiniers ne veulent pas céder, nous sommes menacés de n'avoir point de légumes, de lait ni d'œufs; s'ils cèdent, quels prix nous demanderont-ils pour compenser les frais du tarif?

Le comité central pour le monument du général de Lamoricière s'est réuni avant-hier soir chez son président, le général Changarnier. Parmi les personnes présentes, on cite MM. de Montalembert, de Falloux, Cochin, Lanjuinais, de Carné, Daru, Anatole Lemercier, de La Rochette, A. de Cumont, etc. Le total de la souscription est de 160,000 fr. Il

s'agissait d'en arrêter définitivement l'em-

Il a été décidé qu'une somme de 100,000 fr. serait consacrée à l'érection d'un tombeau magnifique dans la cathédrale de Nantes, de manière à faire le pendant du monument du duc François II de Bretagne. Le Pape offre le marbre, et le projet de monument sera mis au concours. Les 60,000 fr. restant seront employés à une fondation charitable au Louroux-Béconnais, résidence du glorieux défunt.

La ville de Poitiers, dit le Courrier de la Vienne, vient d'être sous le coup d'une émotion assez vive. Dès mardi, le bruit s'était répandu que le caissier de la succursale de la Banque de France, à Poitiers, avait quitté la ville furtivement, laissant dans la caisse un déficit considérable.

Nous avons le regret d'annoncer aujourd'hui que le fait n'est que trop réel. On ne connaît pas encore le chiffre du déficit.

Plusieurs arrestations ont été faites, et la justice est saisie.

#### VILLE DE SAUMUR.

Les ex-militaires ci-après désignés, rétirés à Saumur, sont invités à se présenter sans retard au secrétariat de la Mairie de cette ville, porteurs de leurs livrets, à l'effet de recevoir des mandats de masse qui les concernent,

Savoir:

Laborde (Jean-Baptiste), voltigeur au 4° régiment d'infanterie de ligne;

Halopeau (François-Baptiste), caporal au 44° régiment d'infanterie;

Sir (Auguste), chasseur au 17° bataillon de

chasseurs à pied; Darnault (Henri-Armand), maréchal-des-lo-

gis au 1<sup>er</sup> régiment de dragons.

Gauthier (Charles), dragon au 1<sup>er</sup> régiment de dragons;

Allary (Georges), chasseur au 5° régiment de chasseurs.

#### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements, sont priées de solder le premier terme payable en mars.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

#### Dernières Nouvelles.

Rome, 18 mars. — Le baron de Méyendorff, chargé d'affaires de Russie, est parti.

Bucharest, 18 mars. — Un décret de la lieutenance prolonge la session de la Chambre jusqu'au 17 avril.

La garde nationale s'organise.

Il y a des retards pour l'impression des obligations de l'emprunt national, mais les souscriptions affluent.

Afin de venir en aide aux districts moldaves désolés depuis plusieurs mois par la famine, le gouvernement a nommé un comité de dames chargé d'organiser des secours. Cet appel a trouvé de l'écho dans tous les pays. En vingt-quatre heures, le comité a réuni 5,000 ducats qui ont été envoyés sur les lieux. Il a de plus nommé des commissaires chargés d'acheter des produits et de les distribuer.

Berlin, 18 mars. — Le roi a travaillé à midi avec M. de Bismark, le ministre de la guerre général de Room, et M. Zedlitz, appelé à Berlin par le télégraphe.

Pour les dernières nouvelles : P. Goder.

M<sup>me</sup> BEAUDOUX, M<sup>de</sup> DE MODES, rue Saint-Jean, à Saumur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientelle, que le bruit de sa cessation d'affaires, mis en circulation depuis quelques jours, est absolument faux et répandu, dans un but facile à expliquer, par des gens qui sollicitent en même temps les ordres qui lui étaient destinés.

M<sup>m</sup>· Beaudoux prie les personnes qui lui ont jusqu'ici accordé leur confiance, de vouloir bien la lui continuer: tous ses soins tendront à s'en rendre digne. (131) La grande publication religieuse, la Vie de Jésus, de l'abbé Michon, obtient en ce moment un brillant succès. Les deux premières éditions sont sur le point d'être écoulées, et l'auteur prépare la troisième édition.

Les hommes les plus competents, dans le clergé, prélats, théologiens, en France et à l'étranger, rendent hommage à la valeur de ce livre.

Voici, de Rome, l'opinion de M<sup>67</sup> Nardi, auditeur au conseil de rote, prélat romain très-instruit, qui écrit à l'auteur:

» Rome, 15 février 1866.

#### » Monsieur l'abbé,

d'un grand mérite, et c'est, je crois, la meilleure réponse qu'on puisse faire et qu'on ait faite à M. Renan. Je vous en remercie au nom de tous les bons catholiques; et je voudrais que ce beau travail fût plus connu et plus répandu, même chez nous, à Rome, oû le livre de M. Renan a fait un grand mal.
Votre livre est savant et critique, sans être lourd et pédantesque. Continuez à donner au monde catholique des ouvrages pareils,

» Le travail que vous venez de produire est

dont nous avons de plus en plus besoin.
 Veuillez, monsieur l'abbé, accepter mes

» remerciements, etc., etc.

» Votre très-dévoué serviteur, Nardi. »

L'ouvrage se compose de deux beaux volumes in-8°, avec cartes et plans, parmi lesquels un plan nouveau sur grandes dimensions des églises du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Le second volume contient les Evangiles parallèles, traduction nouvelle littérale des Evangiles mis en regard, faite sur les anciens manuscrits grecs, et donnant les variantes des manuscrits.

Ce beau livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Il est destiné à faciliter l'étude des Evangiles à ceux que rebute le grec, et qui trouveront dans une traduction littérale la réproduction aussi rigoureuse que possible de l'original. Les documents nombreux qui accompagnent cette *Vie de Jesus* sont dus à deux expéditions scientifiques en Palestine, en 1851 et en 1863, auxquelles l'auteur a pris part, sous la direction de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

C'est l'un des plus importants travaux de ce genre et l'un des plus complets qui aient été publiés dans ce siècle au point de vue catholique. Croyants et libres penseurs le liront également avec un légitime intérêt.

Ce livre est en vente chez M. Javaud, libraire à Saumur.

Prix: 7 fr. 50 c. le volume. (126)

Les gastrites, gastralgies, toux, consomption, dépérissement, constipations, diarrhée, maladies des nerfs, du foie, des bronches, poumons, intestins, et de la vessie, pour lesquels la médecine n'offre aucun remède efficace, sont parfaitement guéris par la délicieuse Revalescière Du Barry de Londres.

Nº 49,842 : Mm. Marie Joly, de Norfolk, de 50 ans de constipation, indigestion, des nerfs, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. -Nº 56,935 : Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. -Monsieur. – La Revalescière a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui, pendant plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans, s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. - DAVID Ruff, Propriétaire. - Nº 64,825 : Cure de Son Excellence M. le Comte de Mensdorff-Pouilly, premier Ministre de l'Autriche, d'une maladie du foie et des nerfs qui avait résisté à tous remèdes. - N° 36,418 : le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. - N° 31,328 : M. W. Patching, d'hémorrhoïdes. -Nº 46,270: M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. - Maison DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. - En

boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. -Se vend à Saumur, chez MM. A. Pie fils, droguiste, Damicourt, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; Common, rue St-Jean; Per-DRIAU. place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (576)

Marché de Saumur du 17 Mars.

E1 (711)			mattle de estellas		
Froment (l'h. 77 k.)	16	61	Paine de ratener		
2° qualité (74 k.)	15	96		59	
Seigle	10	50	Paille de litière, id.	43	
Orge	11	50	Foin id	56	0
Avoine anc. (entrée)	11	50	Luzerne (les 750 k)	51	4
Fèves	14	_	Graine delin (70 k.)	28	-
Pois blancs	20	-	- de tréfle(°/,k) i	125	-
- rouges	16	_	- de luzerne.	95	_
Cire jaune (50 kil).	200	_	- de colza	-	-
Huile de noix ord.	70	_	- de chenevis	33	1000
			Amandes concas-		
- de lin	53	-	sées (les 100 k.) 1	64	-

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2	).			
Coteaux de Saumur 1865	1re qu	ualité	125	à 150
Id.	5.	id.	100	à 120
Ordin., envir. de Saumur 1865,	1 20	id.	50	à 55
Id.	20	id.	44	à 48
Saint-Léger et environs 1865,	1re	id.	40	à 45
Id.	20	id.	37	à 40
Le Puy-N D. et environs 1865,	1 re	id.	40	à 42
Id	20	id.	36	à 38
a Vienne, 1865			28	à 32
(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect	. 30 lit.	<b>— (3</b>	2 hect	. 20 lit.

ROUGES (3). Souzay et environs 1865. . Champigny, 1865. . 1re qualité 160 à Id. 20 id. 125 à Varrains, 1864. Varrains, 1865. Bourgueil, 1865. qualité 110 à 125 id. 90 à 100 Restigny 1865. 75 à 90 Chinon, 1865. Id.

P. GODET, propriétaire-gérant.

# En vente à la Librairie JAVA

Avec un Commentaire Philologique, Topographique et Archéologique, Par l'abbé J.-H. MICHON. — 2 vol. in-8°. — Prix : 15 francs.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MENARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Ménard, marchand revendeur et menuisier, demeurant à Saumur, sont invités à remettre, dans le délai de vingt jours, à M. Poulet, avoué à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres de créances accompagnés de bordereaux sur timbre indicatifs des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire la remise au greffe du tribunal de commerce

La vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mercredi onze avril prochain, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (145)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CORNILLEAU.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 mars courant, homologue le concordat passé le 7 du même mois, entre le sieur Jean-Baptiste Cornilleau, commercant, demeurant à Saumur, et ses créanciers.

Le greffier du Tribunal. TH. BUSSON. (146)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 19 mars courant, homologue le concordat passé le 6 mars courant, entre Mm. Pasquier Bourdon, marchande de modes, demeurant à Saumur, et ses créanciers.

Le greffier du Tribunal, TH. Busson.

Etube de M. PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

VI SIL Y DIRECT DE GRÉ A GRÉ,

**DEUX MAISONS** 

Situées à Vihiers, place du Lion-d'Or et rue des Courtils, ET UN PETIT JARDIN rue du Lion-d'Or,

Vastes dépendances.

Ces maisons sont occupées par MM. Mary et Massonneau, négo-

Grandes facultés pour le paiement du prix.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M. Paul TAUREAU, notaire à Doué.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER. Les créanciers de la faillite du sieur Viucent Forestier, journalier, demeurant à Trèves-Cunault, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le vendredi, 23 mars courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, et qu'ils doivent s'y présenter en personne ou par mandataire.

Le greffier du Tribunal, (148)TH. BUSSON.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

PRIDS

A VENDRE.

1º Trente-trois ares, dans la prairie de la Grise, à Saumur; 2º Onze ares, dans la prairie des

Perchers, même commune;

3. Et cinq ares cinquante centia-res, dans la prairie de Varrains. S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. LAUMONIER. (149) A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Champde-Foire, anciennement occupée par M. Goizet, menuisier en voitures. Cette maison comprend quatre chambres à feu, deux greniers,

cave, hangar, atelier pouvant être converti en remise et écurie.

A VENDRE

UNE JOLIE CAVE pouvant con-tenir 100 barriques de vin, pressoir en chêne et tous ses accessoires. Et 6 ares de vignes, situés au-des-

sus de cette cave. Le tout situé au Clos-Bonnet

près Saumur.

S'adresser à Mme Ve Michelin, propriétaire, route de Varrains. (137) A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champde-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois.

PULVERING APPERT

Clarification complète, absolue et instantanée

DES VINS ET LIQUEURS.

Réussite assurée, - économie de temps et d'argent.

Dépôt chez M. Common, négociant rue Saint-Jean.

On trouve également le Mastic L'Homme - Lefort , greffer à froid.

Présentement,

Occupé par la succession Robin, TERRAINS ET HANGAR

En totalité ou par parties;

Maison, Écurie, Remise et

CHAMBRES:

Le tout situé quai et route de Limoges. S'adresser, pour traiter du tout :

A MM. CHARLEMAGNE DUPUIS, CLOUARD, notaire, POULET, avoué,

Saumur.

LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS  au comptant.	BOI	BOURSE DU 19 MARS.										
	Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Dernier cours.		Hausse.		Balsse	
3 pour cent 1862	68	62	n	10	10	12	68	40	n	ъ	D	25
4 1/2 pour cent 1852	97	60	n	D	D	D	97	50	D	1)	30	10
Obligations du Trésor	462	50	0	))	В	D	462	50	n	))	))	1
Banque de France	3550	D	10	10	)9	10	3545	b	1)	0	5	1
Crédit Foncier (estamp.)	1370	))	10	10	0	10	1360	- 3	- 10	D.	10	1
Crédit Foncier colonial	670	1)	10	))	10	0	670	D	· »	n	))	- 1
Crédit Agricole	645	D	D	))	13	1)	645	))	)	))	))	1
Crédit industriel	685	D	10	))	7	50	682	50	10	))	2	5(
Crédit Mobilier	690	D	))	1)	3	75	668	75	1)	3)	21	2
Comptoir d'esc. de Paris	945	10	2	50	b	10	942	50	D	0	2	5(
Orléans (estampillé)	875	10	D	))	2	50	873	75	D	0	1	2
Orléans, nouveau	D	D	10	33	D	n	0	10	1)	10	D	1
Nord (actions anciennes)	1141	25	6	25	D	n	1135	D	D	))	6	2
Est	546	25	1 10	))	2	50	542	50	10	0	3	7:
Paris-Lyon-Méditerranée.	900	1)	0	b	8	75	885	))	0	10	15	-
Lyon nouveau	0	1)	D	D	D	n	D	n	n	10	10	
Midi	558	75	D	D	n	0	557	50	0	D	1	2
Ouest	568	75	1	25	D	10	565	D	0	10	3	pro
Cie Parisienne du Gaz	1675	))	D	10	10	10	1642	50	0	D	32	50
Canal de Suez	420	10	D	D	2	50	420	))	1)	, D	D	8
Transatlantiques	530	10	3	75	Ð	n	526	25	D	1)	3	75
Emprunt italien 5 0/0	61	20	n	10	10	40	60	90	D	10	30	30
Autrichiens	401	25	1	25	13	n	395	D	D	0	6	25
Sud-AutrichLombards.	412	50	D	D	1	25	405	D	9	9	7	50
Victor-Emmanuel	125	))	n	10	5	n	121	25	D	n	3	75
Romains	111	D	))	D	3	»	105	D	B	0	6	
Crédit Mobilier Espagnol	397	50	D.	. 10	2	50	393	75	D	D	3	75
Saragosse	223	75	D	10	3	75	225	10	1	25	))	1
Séville-Xérès-Séville	45	N D	D	ъ	2	»	46	10	1	0	10	1
Nord-Espagne	170	b	))	))	D	»	167	D	n	ю	3	
Compagnie immobiliére	525	10	n	D	10	»	525	a	D	))	0	1

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	317	50 [	10	50	n	0 11	317	501	1))	91	D
Orieans	307	75	10	10	33	25	307	10	10		100
Paris-Lyon - Méditerranée.	305	75	10	D	39	9	305	50	10		100
Ouest	305	10	»	D	D	50	305	10	10	a	, m
Midi	305	25 1	10	25 1	9	D	305	501	n	95	- 10
Est	307	D	10	10	D	50	307	50	D	50	D

Saumur, P. GODET, imprimeur.